

L'HEURE DE LA JUSTICE

L'heure est grave... Après cinq années de lutte, les Anciens Prisonniers de Guerre de France ont soumis au Parlement l'exposé des mauvais traitements dont ils ont été victimes au cours de leur captivité, des privations dont ils ont pâti, par suite de la violation par l'Allemagne des conventions de La Haye et ils attendent que l'œuvre de réparation et de justice pour laquelle ils se sont unis dans la Fédération Nationale soit consacrée par le législateur.

A ceux qui pourraient tenter de s'élever encore contre une réclamation que nous tenons pour si légitime, il n'est pas inutile que nous rappelions non seulement les injures dont ils n'ont cessé de nous abreuver, mais les injustices qui se sont amoncées sur des êtres traqués, abandonnés sans défense, sans soutien, sans vêtements et sans pain. Ils ont tenté ainsi de proclamer, contrairement à la vérité, et plus par ignorance que par mauvaise foi, que les Prisonniers de Guerre n'étaient point des soldats arrachés par le sort des armes à l'honneur de servir ; ils ont ainsi ouvert la porte à ces mesures irritantes, à ces oublis injurieux, à toutes ces manœuvres qui auraient pu faire de leurs victimes des révoltés si la guerre elle-même n'avait donné, à celles-ci, cette volonté et cette sérénité qui leur a permis de rester toujours les dignes défenseurs dans la guerre et dans la paix de la juste cause qui les avait armés. Sans s'arrêter à l'action dissolvante menée parmi leurs geôliers, par ces scélérats en haillons, au rôle qu'ils ont joué dans la préparation de la révolution allemande et dont on trouve tant de traces dans les rapports parvenus au Ministère, au sabotage de la production, aux tentatives héroïques pour échapper à l'ennemi, aux folles équipées de notre légion d'évadés, ces détracteurs, défaitistes d'un nouveau genre, n'ont cessé, bien loin du canon, de nous accabler sans raison.

Ils ont obtenu cette injustice suprême que nos camarades morts en captivité, tombés sans soins et sans cette ultime consolation que l'affection peut apporter, reposent des années en terre ennemie, sans qu'on veuille les reconnaître « Morts pour la France ». Ils ont ainsi courbé le front de familles innocentes, supprimé les secours aux veuves, le pain aux pauvres gosses. Leur responsabilité ne s'arrête pas là. Ils ont entretenu dans la Nation ce malaise, cette confusion qui a amené le Gouvernement à ne pas oser s'intéresser aux malheureux soucieux encore en captivité de ce devoir qu'ils ne pouvaient plus accomplir les armes à la main.

Alors que l'Angleterre, l'Amérique, la Belgique et l'Italie voient en leurs prisonniers des soldats valeureux qu'elles tiennent à honorer, la France ne dit mot, et il faut les appels vibrants de Pasqual pour obtenir l'envoi de ces biscuits sans lesquels tant des nôtres fussent morts de faim.

Alors que devant la monstrueuse carence de l'Allemagne, sa mauvaise volonté évidente, les rapports de la Croix-Rouge établissant l'organisation voulue de la famine qui doit entraîner le dépérissement d'une race, on réclame une organisation officielle d'assistance, le Gouvernement se tait encore et laisse à l'initiative privée le soin de soustraire à la mort ces soldats français. Voilà votre œuvre à vous tous qui avez bavé sur nous.

Et, à cette protestation indignée lancée dès notre retour de captivité et qu'appelaient la défense de notre honneur, a d'abord répondu l'étonnement de tous ceux qui avaient été trompés par votre campagne infâme.

Mais aussitôt nos camarades de combat — qui savaient, eux — ont tenu à associer leur voix à la nôtre pour rendre justice à notre conduite, à nos souffrances, et imposer silence à vous tous qui, de l'arrière, aviez insulté à nos malheurs.

C'est Gérard, ambassadeur des Etats-Unis, qui vient rendre hommage à nos efforts et brosse un tableau tellement saisissant des cruautés de nos geôliers, des souffrances qui n'ont pu réussir à nous abattre, que le maréchal Foch lui-même assure les prisonniers de guerre de toute sa sympathie et reconnaît qu'avant ce jour, il n'aurait pu penser que l'ennemi s'était permis ce raffinement de barbarie que l'esprit français a peine à imaginer. A la voix des prisonniers de guerre, retrouvant pour la défense de leur honneur et le respect du serment fait sur la tombe de leurs camarades décédés en Allemagne cette belle solidarité éclose dans les heures les plus sombres, l'opinion publique s'émeut et dans le Parlement s'impose la réparation qui nous est due. Parlant au nom de nos morts, de leurs veuves, de nos orphelins, de nos mutilés, nous obtenons enfin que justice leur soit rendue.

Mais l'attaque infligée à notre honneur par la légende infâme a été telle, tant d'injustices nous ont accablé que leur excès même nous fait un devoir d'obtenir une réparation totale des torts qui nous ont été causés. Si nous nous devons par l'effet même de l'esprit qui n'a cessé de nous animer, d'exiger en premier lieu les réparations d'ordre moral, nous voulons qu'une réparation matérielle reconnaissant nos souffrances, les misères subies vienne sanctionner, concrétiser l'aveu de cet abandon immérité.

A l'appel de Poittevin, nous avons vu se former à la Chambre ce groupe de défense qui a tenu à déposer le projet

de réparation qui, basant indiscutablement nos droits, doit nous accorder l'indemnité journalière de vivres et d'entretien. La Commission des Finances en discutait hier et nous ne comprendrions pas qu'elle s'y montre hostile. L'impression qui nous parvient de ce premier débat est favorable mais il nous est permis de nous demander ce qui sortira de la consultation qu'elle annonce. L'Administration des Finances semble encore ignorer la question et nous prête des visées et des sentiments qui nous sont étrangers. J'en appelle aux décisions de nos Congrès, à M. le Ministre des Finances qui nous a assuré de toute sa bienveillante sympathie et a reconnu le bien-fondé de notre créance. J'en appelle à M. le Ministre de la Guerre qui a tenu à reconnaître les mérites des prisonniers de guerre, leurs souffrances, les droits qui en découlaient.

Nous demandons qu'ils soient inscrits dans une loi de réparation qu'après la Chambre, le Sénat où M. Laniel a réuni le groupe important de nos amis, ne manquera pas de nous accorder. Le Parlement connaît la modération de la Fédération Nationale et il ne saurait oublier que, soucieuse de la reconnaissance d'un principe, elle n'a jamais perdu de vue la situation actuelle de nos Finances. Les Hommes de la Guerre savent que leur devoir doit se prolonger dans la paix. A Monsieur le Ministre des Finances d'indiquer les modalités les plus propres à ménager les deniers de l'Etat : les prisonniers de guerre y souscrivent.

Après avoir été de bons soldats, les P. G. se doivent d'être de bons citoyens. Mais ils n'admettraient pas que devant le Parlement il soit fait usage de cette manœuvre qui a tenté déjà d'opposer les unes aux autres les différentes catégories de victimes de la guerre. Au cours des différents congrès, les combattants ont déclaré, à Clermont, à Vichy, à Paris, qu'ils étaient solidaires et que la réclamation des prisonniers de guerre était juste et sacrée. Ils n'admettront pas que des responsabilités veuillent s'abriter derrière de prétendus dissentiments ou les exigences particulières des membres de cette grande famille des combattants et des victimes de la guerre.

Tous voient dans les P. G. ces frères d'armes auxquels le général de Pouydraguin, commandant le 20^e corps, rendait justice en déclarant dimanche, à Nancy, que le P. G. c'était le combattant dépassant dans la fougue de son élan le but désigné, le camarade parti pour porter secours au soldat en détresse, le héros sacrifié dans ces postes d'écoute créés à la demande du maréchal Pétain pour dissocier l'armée allemande et le recevoir sur nos 2^e positions.

Le P. G., c'est encore celui qui, malgré les souffrances, les privations qui le minèrent, vint retrouver, évadé, sa place de combat. C'est celui qui n'a pas connu la révolte dans l'abandon, celui qui n'a jamais cessé de servir.

Après les conseils municipaux, les conseils généraux, Parlementaires, Ministres lui ont individuellement affirmé leur sympathie, promis leur concours.

L'heure de la Justice a sonné. Les P. G. conscients de leurs droits, confiants dans les engagements pris, attendent avec sérénité la décision du Parlement.

**

Pendant la guerre, en 1918, la Chambre des Députés avait, à la demande de Rouleaux-Dugage et de Bedouce, voté des crédits pour l'allocation aux familles de ressources leur permettant de secourir les prisonniers de guerre affamés par l'ennemi. Les familles, cependant, ne reçurent rien.

Leurs droits furent confirmés dans le Traité de Versailles. Les P. G. attendent toujours.

Les Gouvernements ont reconnu aux combattants des droits sur la Nation. L'heure est venue de montrer que les sacrifices de ceux qui ont contribué à la défense de la Patrie ne sont pas encore oubliés et qu'on n'a pas voulu, par de vaines promesses et des déclarations solennelles, entretenir une ardeur que le combattant savait trouver seul dans l'amour du pays et la défense d'un idéal commun.

Jean Desboms,

Avocat à la Cour,
Président de la Fédération Nationale.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Dans sa séance du 22 novembre, sur la proposition de MM. Givort, Marcel Héraud et Auguste Mounié, le Conseil général de la Seine, à l'unanimité, vote le vœu suivant :

Le Conseil général,
Emet le vœu :

Que le Gouvernement examine, le plus tôt possible, avec bienveillance, les revendications des prisonniers de guerre et en particulier la question de l'indemnité de vivres et d'entretien qui a fait l'objet d'une proposition de loi (numéro 6043) déposée le 24 mai 1923 sur le bureau de la Chambre, revêtue de 293 signatures.